



**Bureau d'information  
et de communication**

Rue de la Barre 2  
1014 Lausanne

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Des prescriptions contre l'incendie plus souples et plus économiques sont désormais en vigueur**

**A l'instar des autres cantons suisses, le canton de Vaud connaît depuis le 1er janvier 2015 de nouvelles prescriptions de protection incendie. Ces normes, plus souples, prennent en compte les progrès techniques les plus récents tout en contribuant à faire diminuer les coûts de la prévention contre le feu. Le niveau de protection de la population se maintient à un niveau élevé.**

L'Association des établissements cantonaux d'assurance incendie (AEAI) a révisé les prescriptions suisses de protection incendie. Ces nouvelles normes sont entrées en vigueur le 1er janvier 2015, notamment dans le canton de Vaud. Elles sont à la fois plus souples et moins onéreuses tout en continuant à maintenir le même niveau de sécurité élevé pour les personnes. Les nouvelles prescriptions reprennent la même structure que les anciennes (norme, directives, notes explicatives et aides de travail), tout en présentant de réelles nouveautés.

Ces normes révisées prennent en compte le critère d'économicité, soit la recherche du meilleur rapport entre la sécurité et le coût. La nécessité d'optimiser économiquement les exigences s'est traduite par différents allègements des prescriptions, comme l'apparition d'une catégorie inédite, celle des bâtiments de taille réduite, à l'image des maisons individuelles, ne requérant plus de mesures de protection particulières. Ces prescriptions prennent par ailleurs en considération la privatisation progressive du marché de la sécurité incendie en Suisse. Ce marché s'est ouvert depuis 2010 aux bureaux techniques et d'ingénieurs. Ces derniers sont devenus des acteurs de la sécurité incendie à part entière.

Les normes entrées en force au début de cette année ont par ailleurs officialisé l'ingénierie de la sécurité incendie dans une nouvelle directive pour laquelle l'ECA a milité, jouant en la matière le rôle de leader en Suisse romande. Avec ses méthodes de preuves apportées par des calculs informatiques établis d'après des objectifs de protection et des scénarios d'incendie définis, elle présente, pour certains objets complexes, volumineux ou très spéciaux, une alternative bienvenue aux prescriptions standard.

Selon la Geneva Association for the Study of Insurance Economics, la protection

incendie demeure à un niveau élevé en Suisse. Seul Singapour enregistre chaque année moins de décès dans des incendies que notre pays. C'est certainement grâce à la longue expérience helvétique dans ce domaine, qui remonte à 1933 déjà.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 07 janvier 2015

**RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DTE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14; ECA, Jérôme Frachebourg, directeur général, 058 721 22 29; ECA, Jean-Marc Lance, directeur de la Division prévention, 058 721 22 92

**TÉLÉCHARGEMENT(S)**

[Prescriptions incendie - presentation 07 01 2015](#)